

[Traduction]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA PERCEPTION DE L'IMPÔT DU PROGRÈS SOCIAL AVANT L'APPROBATION

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme le ministère du Revenu national semble percevoir également à la source l'impôt de progrès social, et que la mesure relative à cet impôt ne nous a même pas encore été présentée, je demande au ministre pendant combien de temps le gouvernement a l'intention de percevoir l'impôt qui n'a pas été approuvé par le Parlement.

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Pas très longtemps, monsieur l'Orateur. J'espère obtenir l'approbation du Parlement dans un avenir très prochain.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le gouvernement songe-t-il à la possibilité que son bill soit défait?

L'hon. M. Benson: Non, monsieur l'Orateur.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est arrivé l'an dernier.

• (11.40 a.m.)

ORDRES DU JOUR INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA PÊCHE

CRÉATION DE L'OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE—ÉTAPE DU RAPPORT

La Chambre passe à l'étude du bill n° C-148, réglementant le commerce interprovincial et le commerce d'exportation du poisson d'eau douce et créant l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, et dont rapport a été fait, avec amendement, par le comité permanent des pêches et des forêts.

M. Lloyd R. Crouse propose:

Que l'article 3(1) du Bill soit modifié en insérant un point-virgule après le mot «participantes» à la ligne 15, en substituant une virgule au point après le mot «plus», et en ajoutant ce qui suit:

«doivent se livrer activement à l'industrie de la pêche en eau douce en qualité de pêcheurs.»

—J'avais pensé que le ministre d'État aurait une déclaration à faire au sujet des amendements proposés, mais comme il n'en a pas, j'aimerais faire maintenant certains commentaires. Aux termes de l'ancien Règlement,

[Le très hon. M. Trudeau.]

le projet de résolution précédant la mesure sur la création d'un Office de commercialisation du poisson d'eau douce avait fait l'objet d'un débat à la Chambre et le bill a subi la première lecture le 18 décembre dernier. Le 16 janvier, la Chambre a de nouveau été saisie du bill, qui a reçu la deuxième lecture et a ensuite été déferé au comité permanent des pêches et des forêts.

Le mardi 28 janvier, le comité permanent s'est réuni et a étudié le bill article par article. Il a été modifié et a fait l'objet d'un rapport à la Chambre. Mais je voudrais faire remarquer que seuls les amendements proposés par des membres du comité du parti ministériel ont été acceptés par le comité alors que les amendements émanant des membres de l'opposition ont été refusés même s'ils étaient conformes aux déclarations du ministre et, par conséquent, en harmonie avec la politique et le programme du gouvernement. J'espère que chaque député pourra lire le compte rendu des délibérations du comité permanent des pêches et forêts sur le bill n° C-148, tel qu'il a été établi le 28 janvier. Le compte rendu révèle la faiblesse fondamentale de l'organisation des comités et son manque d'autorité pour suggérer, approuver, améliorer, modifier ou recommander des changements, quant aux mesures à l'étude. A ce jour, le comité permanent des pêches et forêts n'a servi que de chambre d'enregistrement des mesures législatives du gouvernement actuel. Ses audiences ont été inutiles, décevantes et une perte de temps.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois interrompre le député pour lui rappeler que, conformément à notre nouveau Règlement, la seule question soumise à la Chambre à l'heure actuelle est l'amendement proposé par l'honorable représentant; je doute beaucoup que ce soit le moment de parler de la procédure générale suivie soit par ce comité, soit par tout autre comité de la Chambre. Je pense que les remarques du député—qui, j'en suis certain, ont pour lui de l'importance—devraient plutôt être présentées lors de la troisième lecture du bill. Si le député veut faire des observations, il devrait le faire, selon moi, lors d'un débat général sur le bill qui, en vertu du nouveau Règlement, devrait avoir lieu au moment de la troisième lecture. Je sais que certaines des remarques qu'il a faites jusqu'à présent sont préliminaires, et je suppose qu'en temps utile, peut-être très bientôt, il présentera à la Chambre son point de vue sur l'amendement qu'il a proposé.